

2025/28

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

-----  
Département de Loir et Cher – Arrondissement de  
Vendôme – Canton du Perche  
-----

Extrait du registre des arrêtés  
Arrêté N°0021/2025

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20250605-0212025-AR



## Objet : Stationnement interdit

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,  
Considérant que le Cross des écoles est prévu le Vendredi 06 Juin 2025, à partir de 08 h 00 au  
Boulodrome « 2 Chemin de l'Aulnaie » à Sargé sur Braye,  
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,  
Afin d'éviter des accidents aux passants,

## ARRÊTE

**Article 1** : En raison du cross des écoles, le Vendredi 06 Juin 2025 à partir de 08 h 00, le  
stationnement sera interdit parking du Boulodrome situé 2 chemin de l'aulnaie jusqu'à 13 h 00.

**Article 2** : le présent arrêté sera affiché et l'ampliation de l'arrêté sera faite à Monsieur le chef  
de la Brigade de Gendarmerie de Mondoubleau.

Sargé sur Braye, le 05 Juin 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

